

réglement vient aussi de paraître sur la franchise postale.

M. Maugin a remplacé, en qualité de préfet de police français, M. le colonel de Roux, qui a laissé à Rome les plus honorables souvenirs. On attend d'un moment à l'autre S. Em. Mgr. le cardinal Della Genga pour occuper un poste important. M. Estrade, chanoine honoraire de Toulouse, a été élevé à la prélature; déjà cet honneur avait, il n'y a pas longtemps, été conféré à M. Lacroix, qui depuis vingt ans réside à Rome en qualité de clerc national de France. C'est M. Estrade qui poursuit la cause de l'humble bergère de Pibrac, la vénérable Germaine Cousin.

MELANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, VENDREDI 29 NOVEMBRE 1850.

Première page: Du Découragement de l'Espérance dans le temps présent. Par Charles de Rancocoy. -- Nouvelles de Rome.

Lord J. Russell et la Bulle du Pape.

Selon notre promesse, nous accompagnons de quelques observations la malencontreuse lettre de Sir J. Russell à l'évêque de Durham sur la récente Bulle du Pape. Nous empruntons la traduction de cette lettre à la *Minerva*:

MON CHER LORD.—Comme vous, je considère « la récente agression du Pape sur le protestantisme » comme « insolente et insidieuse » et par conséquent je suis aussi indigné que vous-même de cette démarche. (1)

Non seulement, j'ai favorisé de tout mon pouvoir les réclamations des catholiques Romains aux droits civils, mais j'ai cru juste et même désirable que le système ecclésiastique des catholiques Romains fût un moyen de donner de l'instruction aux nombreux Irlandais émigrés à Londres et ailleurs, qui, sans ce secours, auraient été laissés dans une ignorance payenne. (2)

Cela pouvait cependant se faire sans l'innovation que nous voyons maintenant.

Il est impossible de confondre les mesures récentes du pape, avec la division de l'Ecosse en diocèses pour les fins de l'Eglise Episcopale.

(1) Ce premier paragraphe de la regrettable lettre de Sir J. Russell pêche essentiellement contre les règles de convenances auxquelles la haute position qu'occupe le Premier Ministre d'Angleterre ne le disposait, certes, pas de se conformer. Il renferme l'immense tort de déceler un dépit vulgaire, et de plus, de fonder une fantaisie suscitée par l'emploi tout-à-fait impropre du mot de « récente agression » contre le Protestantisme, attribuée au Pape. D'abord, sous le rapport des convenances, comment S. J. Russell a-t-il pu se permettre de traiter du haut de son déclin le Chef éminentement honorable et honoré de la Catholique? En se dressant avec un risible effort vis-à-vis du Vénérable Pie IX, le Premier Ministre se trouve beaucoup plus à sa taille même la hauteur d'une ligne, et si l'accusation d'insolence devait être sanctionnée par le verdict des nations, nous craignons beaucoup que ce verdict ne fût appliqué à l'acte papal. Dans le terme « d'agression » appliqué à l'acte papal, nous ne pouvons voir qu'une susceptibilité qui s'irrite de ce qui n'a pas même le semblant d'une offense.

Le terme « d'agression » contre le Protestantisme, employé pour qualifier l'acte papal, ne peut qu'exprimer une susceptibilité qui s'exalte sans forme d'une offense, ou plutôt révèle chez Lord Russell l'intention de prolonger sa popularité et son administration en faisant un fanatisme aveugle et dénué de sens. Cet homme d'Etat est trop éclairé pour voir dans la Bulle du Pape un insulte mérité contre le Protestantisme. Le Souverain-Pontife, par ce document, n'a exercé que ce pouvoir spirituel qu'il tient de Celui qui l'a établi le Pasteur universel, pouvoir qui s'étend à tous les Catholiques de l'Univers, à quelque puissance qu'ils soient soumis pour le temporel. Il n'a reconstruit la hiérarchie Catholique, le Chef de la Catholique n'a fait que céder aux vœux depuis longtemps manifestés des Catholiques Anglais, comme l'atteste Mgr. Ullathorne, évêque de Birmingham, dans sa récente lettre à l'Editeur du *Times*.

(2) Lord Russell se croit-il donc compétent à décider si l'ancien organisation ecclésiastique qui suffisait aux Catholiques Anglais, tandis que ceux-ci ont si fréquemment et si instamment sollicité le changement qui vient d'être opéré? Dans les colonies anglaises de l'Amérique ou dans les Etats-Unis, est-ce que le Gouvernement a la prétention de juger quand il est à propos d'élever des sièges épiscopaux? Pourquoi donc et serait-il autrement en Angleterre? Si le Catholicisme y est vraiment émané, il est évident qu'aucune entrave ne doit être apportée au libre fonctionnement de ses institutions, pourvu qu'il n'exerce d'action que sur ses sujets et qu'il se concentre dans sa sphère toute spirituelle.

lienne, ou le partage de l'Angleterre en districts pour l'Eglise Wesleyenne. (1)

Dans les documents émanés de Rome, il y a une assomption de pouvoir, une prétention à la suprématie sur le royaume d'Angleterre, et la réclamation d'une autorité unique et sans partage, qui sont incompatibles avec la suprématie de la Reine, avec les droits des évêques et du clergé (anglican) avec l'indépendance spirituelle de la nation, telle qu'assurée dans les temps mêmes de l'Eglise catholique romaine. (2)

J'avoue cependant que mes craintes ne sont pas égales à mon indignation.

Quand même les ministres et les serviteurs du pape dans ce pays ne paraissent pas avoir transgressé la loi, je suis persuadé que nous sommes assez forts pour repousser toute attaque de l'extérieur. La liberté du protestantisme a trop longtemps fait sentir ses bienfaits en Angleterre, pour que des tentatives d'imposer un joug étranger à nos esprits, et à nos consciences puissent avoir du succès. Nous avons trop longtemps joui de la liberté d'opinion civile, politique et religieuse. (3)

Je dirai donc seulement, sur ce sujet, que l'état actuel de la loi, sera soigneusement examiné, ainsi que la convenance d'adopter quelques démarches par rapport à ces assomptions de pouvoirs.

Il y a cependant un danger qui me cause plus d'alarme qu'aucune agression d'un souverain étranger.

Des ministres de nos églises qui ont souscrit une trentaine d'articles, et reconnu en termes explicites, la suprématie de la Reine, ont été les premiers à conclure leurs troupeaux « de degré par degré, sur le bord même du précipice. L'honneur rendu aux saints, la réclamation de l'infailibilité pour l'Eglise, l'usage superstitieux du signe de la croix, le mariage de la liturgie, de manière à dénigrer le langage dans lequel elle est écrite, la recommandation de la confession auriculaire, et l'administration de la pénitence et de l'absolution.— toutes ces choses ont été indiquées par des ministres de l'Eglise d'Angleterre, comme dignes d'être adoptées, — et sont aujourd'hui ouvertement condamnées par l'évêque de Lon-

(1) Bien loin qu'il soit impossible d'assimiler l'acte du Pape à la division de l'Ecosse en diocèses pour les fins de l'Eglise épiscopale, ou aux divisions effectuées par les Wesleyens ou autres sectes dissidentes, la raison ne saurait voir la moindre différence. Chaque communion dans le royaume fait les divisions territoriales qui reviennent à ses fins et à ses besoins spirituels ainsi qu'à l'administration du temporel de ses églises. Le Catholicisme a dû ase croire le droit d'en faire autant, et sur quel principe ce droit peut-il lui être contesté, à moins qu'on n'évoque ces lois d'inique souvenir, les « Lois pénales ».

(2) Lord Russell ne saurait se méprendre sur la portée réelle des documents émanés de Rome, mais il joint de se méprendre. Malgré les expressions techniques et de pure forme de chancellerie que renferme la Bulle papale, le Premier Ministre ignore pas qu'elle n'est pas autre chose que le règlement spirituel des rapports du Chef de la Catholique avec ceux des sujets britanniques qui lui sont soumis au spirituel et qui sont reconnus comme tels par l'acte d'émancipation. Il sait bien que la Bulle atteint exclusivement les Catholiques Anglais, non pas pour des matières temporelles, — car cela s'explique de lois du pays, — mais pour des fins toutes spirituelles. La suprématie de la Reine sur les membres de l'Eglise Anglicane, qu'il plaie à Lord Russell de représenter comme blessée, demeure et demeure intacte, aussi longtemps que les Anglicans croient convenable de la reconnaître. C'est leur affaire. C'est également un hors-d'œuvre que de représenter comme menacés les droits des Evêques Anglicans à l'indépendance spirituelle de la nation. La Bulle papale n'a pas plus de rapport à ceux des sujets Anglais, qu'il ne dépendent pas de Rome comme Catholiques, qu'elle n'a rapport aux Chinois ou aux Japonais, à moins qu'ils n'entrent librement dans le giron de l'Eglise.

(3) Il peut sembler un peu étrange, que le noble Lord parle en termes si pompeux de l'indépendance dont ont joui les consciences, chez la nation anglaise, sous le régime du protestantisme. L'acte d'émancipation ne date que d'un jour, et encore n'a-t-il complètement dérivé du joug de l'Eglise établie ni les Catholiques ni même les Dissidents. Au reste nous n'avons guère à féliciter les Anglicans eux-mêmes de la prétendue indépendance spirituelle que leur a donnée le protestantisme. En réjetant la suprématie du pouvoir spirituel, ils ont échelé le cou sous le joug du pouvoir temporel; au lieu de recevoir la loi de l'Eglise et du Vicar de Jésus-Christ, ils la reçoivent de Sir J. Russell, qui leur fait une vaine semonce sur leur manière de ne pas penser comme lui sur l'affaire (Graham) et sur les hautes questions spirituelles qui divisent les Puseyistes d'avec l'autre section de l'Anglicanisme. Vraiment l'Eglise d'Angleterre est loin d'avoir gagné au changement. Aujourd'hui ses dogmes et ses croyances sont ballotés dans une commune avec les intérêts temporels. La doctrine de la régénération baptismale pèse moins dans la balance des agents de la suprématie temporelle, que le besoin de fixer en leur faveur le résultat des prochaines élections parlementaires.

lres dans son adresse, au clergé de son diocèse.

Quel est donc le danger à craindre de la part d'un prince étranger d'une faible puissance, comparé au danger qui se trouve dans nos propres limites, dans la conduite de fils indignes de l'Eglise d'Angleterre?

J'ai peu d'espoir que les instigateurs et les auteurs de ces innovations abandonnent leur projet insidieux; mais je compte avec confiance sur le peuple d'Angleterre; et je n'aurai pas un seul rayon d'espérance jusqu'à ce que les glorieux principes et les immortels martyrs de la Réforme soient des objets de vénération pour la masse d'une nation qui voit avec les momeries de la superstition, et regardé avec dégoût les efforts laborieux qu'on fait actuellement pour rétrécir l'intellect et asservir l'âme. (1)

Je demeure avec respect, etc.
J. RUSSELL.
Downing street, 4 novembre, 1850.

De la Polemique Revolutionnaire.

(Suite et fin.)

Nous en voyons maintenant au second objet de cet article, « la domination des intelligences par les systèmes. »

Selon les doctrines politiques de l'école de 1789, singulièrement personnifiées en Canada, une seule chose est nécessaire au salut des peuples, même de ceux qui n'en sont point à désespérer de leur salut: c'est la *république démocratique* (1) dénommée autrement *république démocratique et sociale*.

Sur ce point essentiel encore, les républicains de notre pays pèchent gravement par omission: ils oublient de nous dire ce qu'ils entendent par *république démocratique et sociale*. Toute république est nécessairement *démocratique*; pourquoi se dispensent-ils d'expliquer ce qu'il y a de si particulier dans leur république sociale qu'il faille l'appeler *démocratique*?

Ils jugent ce soin inutile, et ils gardent le même silence sur les constitutions particulières de la forme de gouvernement qu'ils revêtent de ce nom plus sonore que significatif. Croient-ils que le peuple acceptera la *société* ou la *démocratie* sans savoir ce que cela est, ce qui cela veut dire? S'abusent-ils jusqu'au point d'espérer que le peuple marchera à leur suite dans les ténèbres?

Inquiets sur notre avenir, peut-être ont-ils deviné que le peuple du Canada désirait (quoiqu'il n'en ait rien dit) changer sa constitution politique, et ont-ils pensé qu'en cas il ne pouvait se passer de leurs conseils, ni se dispenser de les suivre. Le peuple appréciera cette hypothèse, mais il lui faut apprendre, ainsi que nous, ce qu'ils entendent par « république démocratique et sociale. » En pareille matière, la forme tient certainement au fond.

Nous ne savons encore s'il convient d'insister beaucoup sur cette dernière appréciation. Nous nous rappelons que depuis 1849, nos co-sujets anglais *républicains*, ont renoncé à leur *république démocratique et sociale*, pour se contenter de la *république fédérative des Etats-Unis* à laquelle ils ont résolu d'annexer le Canada, sans le consulter.

Il est imprudent de vouloir nous amalgamer avec la grande république sans nous demander au préalable ce que nous en pensons.

(1) Ce sont là les révolutions mondaines d'un homme mondain. Les doctrines Catholiques loin de rétrécir l'intellect, n'ont cessé, depuis le siècle des Pères et des Docteurs de l'Eglise jusqu'à nos jours, d'élever le vol du génie jusqu'aux plus hautes régions intellectuelles. Loin d'asservir l'âme, ces doctrines l'émanèrent en la délivrant du joug tyrannique du Pétrarque.— Est-ce donc que Lord Russell accuserait le Christ lui-même d'avoir asservi les âmes en faisant une obligation à tous les hommes de donner à ses enseignements l'adhésion de leur intelligence et de leur foi? — Or, l'Eglise ne fait que continuer le ministère de ce Dieu incarné, en prêchant l'unité de doctrine et de foi, qu'il a enseignée et prêchée le premier.

Quant aux expressions de mépris dont le noble Lord a jugé convenable de se servir en parlant de ce que sa haute science théologique appelle les « momeries de la superstition », le Pape et l'Eglise les lui parleront bien volontiers, et en retour ne cesseront de prier pour sa conversion et celle de l'Angleterre.

(1) Voyez le « Manifeste du Club Démocratique. » — Des Presses de l'Avenir—Montréal 1849.

Cette fantaisie, car c'en est une, n'est point sans dangers. Nous supposons, pour exemple, que l'annexion soit de suite effectuée; ceux qui avaient désiré ce changement, en seront satisfaits; mais ceux qui ne l'auront pas souhaité, au contraire, auront voulu empêcher l'accomplissement, n'auront-ils pas le droit de répudier cette nouvelle forme de gouvernement qu'on leur aura gratuitement imposée? Ont, sans doute, et ce droit leur sera acquis selon les principes des partisans eux-mêmes de la *république démocratique et sociale* et de l'*annexionisme*. Or, une constitution qui intéresse tous les habitants d'un pays, ne doit elle pas être agréée de tous, dans la pratique aussi bien que dans le langage de ceux qui la fondent?

Ceci posé, nous allons soumettre à l'appréciation des lecteurs quelques-unes des idées à l'aide desquelles les démocrates annexionnistes entendent populariser leurs projets auprès de ceux dont ils ont besoin de capter l'opinion et les suffrages.

D'abord, il n'est pas reconnu que la constitution démocratique soit pratiquement supérieure à toute autre constitution politique. En théorie, selon chez les Grecs et de grands hommes à différentes époques de l'histoire, et chez divers peuples, ont maintenu l'opinion contraire. Nous citerions ici leurs noms s'il s'agissait d'un parallèle entre eux et les hommes un peu moins importants qui s'avisent aujourd'hui de prôner exclusivement les formes républicaines.

En fait, la république, telle que nous la montre l'histoire chez les Grecs et chez les Romains, n'est assurément pas celle que veulent adopter les démocrates du jour. Ils veulent bien se contenter de la république, des temps actuels qui diffère totalement de l'ancienne; et c'est sur ce point de leur thèse que nous les mettrons volontiers en demeure de préciser en quoi la république moderne est-elle excellente à ce point qu'elle doive convenir indistinctement à tous les peuples?

Ils répondront que cette question n'est que oiseuse; que la république a fait ses preuves, et que les *américains seuls* ne voient pas le bonheur qu'elle donne aux peuples qu'elle régit; bonheur qu'elle réserve, par conséquent, aux peuples qui voudront en accepter les formes.

Mais de tels propos ne sont pas des raisonnements; on ne répond pas à une question sérieuse par des banalités qui ne proviennent rien. Sautez à pieds joints sur une difficulté, ce n'est pas l'expliquer. Vous voulez adapter à tous les climats, à tous les peuples, à tous les besoins, à tous les degrés de civilisation, votre république; nous ne vous en féliciterons pas à cet instant sur le caractère un peu trop absolu de ce plan très arbitraire; nous nous bornons encore à vous reporter aux enseignements de l'histoire contemporaine sur la stabilité des institutions républicaines parmi les peuples modernes, ou même à citer, si cela peut vous convenir.

J. J. Rousseau, l'évangéliste de la démocratie, (dit Ducket) s'écrit avec raison, à la fin de son livre, qu'un peuple de deux se gouvernerait démocratiquement. « Un gouvernement si parfait, ajoute-t-il, ne convient pas à des hommes. » Aussi on voit toutes les démocraties dont la carrière s'est poursuivie ou se poursuit brillamment, ne devoir leur maintien et leur prospérité qu'à des circonstances particulières. La Suisse, ce peuple pasteur, morcelé, ainsi que la petite république d'Amdore, n'existe que comme une commune de village qui a son maire et son conseil municipal. Les Etats-Unis de l'Amérique du Nord ne sont qu'un vaste atelier, très-actif, où la police est presque inutile (1); le travail continu en tient lieu et conspire à chacun son rang et sa place. Les démocraties de l'Amérique méridionale, faite d'une circonstance particulière qui les fusse prospérer, subissent toutes les conséquences de leur nature, et nous présentent le spectacle d'une anarchie éternelle qui a fini par laisser nos regards.

D'autres écrivains en ont dit d'avantage: sur cette matière. Bodin, l'un des premiers adeptes de l'école républicaine parmi les historiens modernes, qui estime la république au-

(1) Ou elle est souvent impuissante dans les émeutes soudaines produites par quelque événement inattendu dans la politique ou la législation locale.

dessus de toute autre forme de gouvernement, et compte même en sa faveur sur l'avenir en disant que « l'histoire de la révolution française semble le premier chapitre de l'histoire future du monde » convient aussi qu'il n'y a de salut pour les peuples que dans « l'obéissance à des lois justes et faites pour tous. » Cela est vrai; mais serait-il raisonnable de soutenir que la république est seule propre à assurer aux peuples ces lois justes et faites pour tous? Sur quel fondement assier cette suprématie de la république sur les autres gouvernements, pour le plus grand bonheur des peuples?

L'on voit assez le danger de cette *polémique* que qui repose sur une prétention absolue résolvant dans l'affirmative ce qui est en question, sans le moindre examen des objections qui la combattent. Quand il s'agit du sort des peuples, doit-on se départir des règles d'une discussion approfondie? Lorsque l'on croit sentir la bonne cause, est-il nécessaire de recourir à l'exagération d'une part, de l'autre aux réticences?

Nous ne saurions trop dire qu'aucune espèce de république pour la république ne nous a suggéré ces observations critiques. Nos motifs remontent à une source plus élevée: nous savons qu'il y a des limites à toute opinion, comme à tout système, et qu'on ne les franchit pas sans tomber dans le faux en exposant le lecteur à s'y égarer avec soi. On ne saurait oublier que nous nous adressons ici à cette polémique absolue, susceptible, qui tranche sur les plus importants problèmes sociaux, et se fâche de la contradiction, sans s'attacher elle-même aux moyens de convaincre. Nous ne pourrions peut-être pas autrement nous rendre compte des scandales que le fanatisme politique reproduit journellement au milieu de nous.

Notre défiance est encore augmentée par la vue de certains documents historiques qui prouveraient que l'*Act of Union* se joint à la témérité des thèses républicaines que promulguent certains journaux du Canada pour le compte du bon peuple qui l'habite. Nous ne citerons à ce sujet que l'extrait qui suit de la Déclaration de l'Indépendance Américaine, du 4 juillet 1776:

« La prudence, sans doute, enseigne que les gouvernements depuis longtemps établis ne doivent point être changés pour des considérations légères ou d'une nature transitoire; et c'est à cause de cela qu'une expérience constante a fait voir que la communauté des hommes est plutôt disposée à souffrir lorsque ses maux sont tolérables, qu'à se faire à elle-même justice en abolissant ses constitutions auxquelles elle est habituée. »

Il suffit de ce qui précède pour convaincre au moins de légèreté les jeunes propagateurs de la république qui raisonnent sur les gouvernements à peu près comme M. de Lamartine sur la politique générale de l'Europe. Mais les erreurs et les réticences historiques s'obtiennent qu'un succès éphémère; cette phase de la polémique actuelle fera saillir mieux que jamais la vérité du proverbe usité: « Il faut bien des pelottes de terre pour enterrer la vérité. »

Un membre du clergé de l'Eglise d'Angleterre propose, avec l'approbation du Prince Albert, de mettre au concours une somme de cent guinées pour le meilleur essai sur le sujet suivant: « De quelle manière le rassemblement de toutes les nations, à la grande Exhibition de 1851, peut-il le mieux servir à la gloire de Dieu, en avançant le bien-être moral de l'humanité? »

M. Samuel R. Warren, facteur d'orgues de pianos, public dans nos colonnes d'aujourd'hui la description d'un orgue magnifique, qu'il tient en disponibilité. Les qualités spéciales de cet instrument dispensent de le recommander plus particulièrement à l'attention des amateurs et à celle du clergé.

La législature provinciale est prorogée au 22 janvier sans être convoquée pour cette époque.

répéta toute la sans-colleterie, en brandissant des couteaux, des piques et des fusils.

Une expédition, cria Cassius, oh! les amis, j'en suis. Et il sortit avec les autres.

Obriec les écoute descendre l'escalier, comme on écoute s'éteindre, et s'enfuir peu-à-peu un bruit qui est un souvenir, puis il murmura: Oh! mon fils! mon fils!...

Il y eut un long silence pendant lequel Obriec appuya sa tête sur sa main, tout à coup il la releva et s'adressant à Georges qui était resté seul avec lui, il lui dit brusquement: Connais-tu la maison jaune? Oui, répondit celui-ci.

Eh bien! conduis moi. Avec plaisir, citoyen. Et tous deux sortirent.

La maison jaune était une sorte de cabaret placé au coin d'un petit bois au point d'in-tersection de deux routes, dont l'une conduisait à Nîmes, l'autre à Uzès. Cette maison était jaune en effet depuis les pieds jusqu'à la tête, aussi jamais surnom ne fut mieux mérité. Son surnom avait survécu à sa vie réelle, car ces deux routes avaient cessé d'être fréquentées et une route nouvelle coupait le bois par le milieu au lieu de le contourner. Alors la pauvre maison jaune s'était éteinte dans le silence et l'oubli sans même qu'un seul passant daignât entrer dans la maison.

Que voulait dire cette lettre prise sur un homme mort, ce rendez-vous mystérieux? Peu de mots vont l'expliquer.

Les premiers cris de la France révolutionnaire furent ceux-ci: mort au roi! mort aux

nobles! guerre à la religion!... Dès lors le pillage, l'incendie et la dévastation se répandirent comme des torrents terribles sur toute la surface de la France; les nobles assistèrent à l'incendie de leurs châteaux, à la destruction de leurs terres; ils avaient vu les endraves amoncelés sous les pas des septembriseurs, ils voyaient les victimes de nouveau entassées dans les prisons, détrempées au tribunal révolutionnaire.

Quelques-uns malgré tout ne voulurent pas désespérer de Dieu et de l'avenir; ils se réunirent dans un vaste complot au lieu de fuir le sol natal. Les nobles cœurs se comprennent sans se connaître et tendent vers le même but sans y être appelés.

Tout le midi de la France était en combustion. Les prisons d'Avignon, de Montpellier, de Nîmes, d'Arles, de Marseille, devenaient chaque jour trop étroites et des milliers de prisonniers y étaient entassés et le sang le plus pur coulait à profusion sous le couteau de lâches assassins.

Parmi les familles nobles de la Provence, la plus estimée et la plus considérable de toutes était celle du marquis de Savernay. Le vieux marquis ne voulait pas émigrer, cela lui paraissait trahison et lâcheté. Par ses soins, les gentilshommes de la Provence reçurent des avis secrets et se réunirent en un lieu sûr, à une heure fixée. Le marquis de Savernay portait un de ces noms que tout un pays aime et respecte.

Chaque nuit le lieu de réunion était changé afin de dépister les traces des ennemis achar-

nés à leur poursuite. Le marquis infatigable malgré ses cheveux blancs, et secondé par le comte Henri, son fils, semblait avoir retrouvé dans ce moment suprême toutes les forces et toute l'énergie de sa jeunesse.

La maison jaune, comme je l'ai dit plus haut, était inhabitable par suite de changement de route. Placée à peu de distance d'Arles et d'Uzès et communiquant avec plusieurs villes importantes de la Provence, elle parut au marquis un point de ralliement que ne devait point attirer l'attention. Il fit donc acheter cette maison par un homme sûr et dévoué qui y établit un petit commerce de cabaretier.

Le marquis de Savernay venait souvent. C'était là qu'il recevait tous les émissaires et toutes les nouvelles qui lui parvenaient des diverses parties de la Provence. La nuit où la lettre portée à Antoine Obriec avait été arrachée sur le corps mort d'un de ses plus fidèles serviteurs il attendait des nouvelles de Montpellier. Aussi quand la nuit fut entièrement venue et les campagnes silencieuses et endormies, on put voir, se dirigeant vers la maison jaune, par un étroit sentier, un homme vêtu comme le sont d'ordinaire les gens de la campagne. Un chapeau gris, enfoncé sur sa tête, lui cachait la moitié du visage... Parfois il s'arrêtait, et écoutait si le vent de la nuit ne lui apportait pas quelque bruit lointain. Il ôta son chapeau pour que le plus léger souffle du dehors parvint à son oreille attentive, et ses cheveux blancs, qui tombaient le long de ses tempes se soulevaient et balançaient son front de leurs boucles argentées. Après quelques minu-

tes ainsi passées, il enfoua son chapeau de nouveau sous ses yeux et reprit sa route.

Bientôt il arriva proche de la maison jaune. Avant de frapper il en fit lentement le tour, puis prenant dans l'une de ses poches un petit sifflet, il en tira un son bref et aigu, qui se perdit dans l'écho de la campagne comme le gémissement d'un oiseau de nuit.

Quelques secondes après une fenêtre s'entrouvrit, sans que même on s'aiderait des rayons de la lune qui l'éclairait en ce moment, on put distinguer personne. L'homme dont nous venons de parler s'avança alors du côté de cette fenêtre placée au rez-de-chaussée, s'accouda sur l'appui et tendit sa main au dedans. Presqu'instinctivement, une autre main toucha la sienne et tâta dans l'ombre un double anneau d'or qui était à l'annulaire; ensuite l'homme du dehors retira la main, la fenêtre se referma et il y eut encore un long moment de silence après lequel la porte s'ouvrit à moitié. Celui qui avait ouvert la porte tenait une lumière.

Rien de nouveau, monsieur le marquis, dit-il à voix basse à celui qui allait en dépasser le seuil, car c'était monsieur le marquis de Savernay lui-même.

C'est bien, Jacques, dit celui-ci à une voix brève. As-tu fait prévenir par un avis secret le comte de Ferrey? Pinguoin y est allé. Alors la lettre arrivera au Pinguoin sera lue, reprit le marquis comme se parlant à lui-même. En passant dans une petite pièce attenante à celle où il se trouvait, il s'assit en disant à Jacques:

Apporte-moi tout ce qu'il faut pour écrire. Jacques apporta ce que le marquis lui avait demandé et resta debout devant la table, attendant de nouveaux ordres de son maître.

Vas reprendre ton poste d'observation. S'il arrive deux personnes et que ces deux personnes frappent chacune trois coups sur la troisième carreau de la fenêtre à gauche, tu viendras me prévenir et tu ouvriras. Je n'attends que ces deux personnes; tu n'ouvriras donc à nul autre à moins que ce ne soit à Pinguoin ou à mon fils, alors tu reconnaîtreas le signal.

Monsieur le marquis peut être tranquille, dit Jacques en s'inclinant respectueusement. Quelle heure est-il?

Onze heures viennent de sonner. Encore une heure, dit le marquis. Et appuyant ses deux coudes sur la table, il prit son grand front chauve dans ses mains.

Jacques comprit que le marquis n'avait plus d'autres ordres à lui donner, il se retira en fermant la porte le plus doucement possible... Le marquis resta longtemps dans la même position: Allons! dit-il, en secouant la tête d'un mouvement brusque, l'avenir est à Dieu; notre cause est belle; il ne nous abandonnera pas. Mais c'est à Paris qu'il faut aller, c'est là qu'il faut attaquer le mal dans ses racines. Tout va bien; qu'ils continuent à ensanglanter la France, et le règne de ces bourreaux sera court; la mort sera terrible comme tout châtiment qui vient de la justice de Dieu. Et le marquis retomba dans ses silencieuses réflexions.

(A continuer.)